



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
12 Décembre 2016

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE LA STATUE SAINT JUDE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Héléne BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Philippe DONIES, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Noiwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Serge LECUYER à Ronan LOAS, Martine YVON à Patricia QUERO-RUEN, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Absents : Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Dominique DAUGES.

Armelle GEGOUSSE sortie de la salle du Conseil municipal

Secrétaire de séance : Katherine GIANNI

Présents : 24
Pouvoirs : 04
Absents : 05

DIRECTION CULTURE

n°17b

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE LA STATUE SAINT JUDE

Rapporteur : Claudie LE BIHAN

La ville dispose d'une statue saint Jude, positionnée à la chapelle Saint-Jude.

Cette statue en plâtre polychrome datant du 19^{ème} siècle, n'est pas protégée au titre des monuments historiques.

Constat d'état :

- Les fixations sont oxydées au revers
- La base de la statue est disloquée
- Le socle de la niche s'est affaissé
- L'objet présente des lacunes au niveau de la polychromie.

Le montant de la restauration s'élèvera à 1 250 € HT.

Une aide de 50 % peut être accordée par le conseil départemental.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu les avis des Commissions « Éducation, Culture, RI » du mercredi 30 novembre 2016 et de la Commission « Finances et ressources humaines » du vendredi 02 décembre 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter du Conseil départemental une subvention

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire